

**INVITATION AU
CONGRÈS
ORDINAIRE**

28 juin 2014

Winterthur, Halle 52

Début: env. 10h00

Table des matières

1	DÉLAIS	2
2	CONGRÈS ORDINAIRE 2014: ORDRE DU JOUR PROVISOIRE	3
3	INSCRIPTIONS AU CONGRÈS	4
4	DELEGUÉ-E-S	5
5	INFORMATIONS IMPORTANTES.....	6
	5.1 Cartes de délégué-e	6
	5.2 Procédure et délais pour les propositions et résolutions	6
	5.3 Recommandations du Comité directeur, documents remis sur place	6
	5.4 Procès-verbal	6
	5.5 Traduction simultanée	6
	5.6 Subsistance durant le Congrès	7
	5.7 Site du Congrès et accès.....	7
	5.7.1 Trajet en train	7
	5.7.2 Trajet en voiture.....	7
	5.7.3 Réservation d'hôtel.....	7
6	ENVOIS.....	8
	6.1 1 ^{er} envoi	8
	6.2 2 ^{ème} envoi	8
7	RAPPORT DE GESTION 2012-2013	9
8	ELECTIONS (POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR)	10
	8.1 Présidence.....	10
	8.2 Comité directeur	10

1 DÉLAIS

Délais importants d'ici le Congrès du 28 juin 2014:

6 mars	Premier envoi des documents du Congrès aux délégué-e-s des sections, des partis cantonaux et autres organes du parti habilités à formuler des propositions. Publication sur Internet.
12 mai	Expiration du délai d'inscription pour les délégué-e-s et les invité-e-s
12 mai	Expiration du premier délai des propositions relatives au Congrès ordinaire
16 mai	Séance du Comité directeur sur le Congrès (validation de l'ordre du jour définitif)
27 mai	Deuxième envoi aux délégué-e-s et invité-e-s inscrit-e-s au Congrès en allemand et en français avec carte de vote ou carte d'invitation, ordre du jour définitif ainsi que diverses propositions relatives aux objets du Congrès.
11 juin	Expiration du délai pour le dépôt des amendements aux objets de l'ordre du jour du Congrès et pour le dépôt de résolutions
20 juin	Séance du Comité directeur consacrée au Congrès
24 juin	Publication sur Internet de la documentation remise sur place
28 juin	Congrès à Winterthur

2 CONGRÈS ORDINAIRE 2014: ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Samedi, 28 juin 2014

Début: env. 10h00

1.	Ouverture du Congrès et salutations
2.	Points relatifs au déroulement du Congrès
3.	Procès-verbal du Congrès ordinaire des 8 et 9 septembre 2012, à Lugano
4.	Rapports de gestion
5.	Discours de Christian Levrat, président du PS Suisse
6.	Recommandations de vote en vue des votations du 28.09.2014
7.	Elections - Présidence - Membres du CD directement élu-e-s par le Congrès - Autres commissions
8.	Discours d'un membre socialiste du Conseil fédéral
9.	Point fort: justice fiscale
10.	Projet d'initiative populaire du PS Suisse
11.	Discours d'un membre socialiste du Conseil fédéral
12.	Affaires statutaires
13.	Résolutions
14.	Divers et communications
17h00	Apéro et clôture du Congrès

3 INSCRIPTIONS AU CONGRÈS

Délai: lundi 12 mai 2014

Nous prions les sections de faire parvenir les inscriptions de leurs délégué-e-s d'ici au 12 mai 2014 au secrétariat central.

- En ligne: www.pssuisse.ch/congres
- Courrier électronique: congres-inscriptions@pssuisse.ch
- Par poste: PS Suisse, Congrès, Miriam Dürr, Case postale, 3001 Berne

Le formulaire d'inscription se trouve dans le supplément ou à l'adresse: www.pssuisse.ch/congres

Devoir d'inscription

Contrairement à l'accès aux Assemblées des délégué-e-s du PS Suisse, l'inscription aux Congrès répond à une procédure basée sur le nombre de membres de chaque section. En conséquence, **SEULES celles-ci sont autorisées à inscrire des délégué-e-s. Ces derniers ne peuvent donc pas s'inscrire eux-mêmes.** Pour ce qui est des délégué-e-s aux AD, ils ne sont pas automatiquement inscrits au Congrès ordinaire et doivent donc être annoncés par leur section.

Même principe pour tous les autres délégué-e-s au sens de l'art. 12 des statuts (représentant-e-s des partis cantonaux, du Comité directeur du PS Suisse, de la Conférence de coordination, parlementaires fédéraux, membres de la Coordination des femmes, de la JS, etc.). **Ils ne sont pas automatiquement inscrits** au Congrès ordinaire et doivent donc s'inscrire eux-mêmes !

Nombre de délégués

Vous trouverez dans le supplément une brochure contenant les informations concernant le nombre de délégués de chaque section. Il y est indiqué le nombre de délégués autorisés par section.

Voir à ce propos: 4. Délégué-e-s (page 5)

4 DELEGUÉ-E-S

Nombre de délégué-e-s au Congrès du PS Suisse

(extrait des statuts):

Art. 12 Le Congrès

1. Le Congrès est l'organe supérieur du parti. Ses décisions ont aussi force obligatoire pour les partis cantonaux et pour les sections.

2. Le Congrès est composé:

- a. des camarades délégué-e-s des sections
- b. des membres du Comité directeur
- c. des membres de la Conférence de coordination
- d. des membres du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale
- e. des membres de la Coordination des femmes
- f. des deux camarades délégué-e-s par chacun des partis cantonaux,
- g. de douze camarades délégué-e-s par la Jeunesse socialiste,
- h. d'une déléguée / d'un délégué du groupe PS du personnel fédéral,
- i. ainsi que des représentantes et représentants, sans droit de vote,
 - de l'Union syndicale suisse (USS)
 - de Solidar (anciennement Œuvre suisse d'entraide ouvrière - OSEO)
 - des sections des partis socialistes étrangers et des organisations proches du PS suisse

3. Chaque section a droit à un ou une délégué-e. Lorsqu'une section comprend plus de 50 membres, elle a droit à un ou une délégué-e supplémentaire par tranche de 60 membres, de même que pour la dernière fraction au-delà de ce nombre. Les délégué-e-s doivent être membres de la section qu'ils et elles représentent.

Nombre de délégué-e-s par section au Congrès, table de calcul

Membres	Délégué-e-s
0-50	1
51-110	2
111-170	3
171-230	4
231-290	5
291-350	6
351-410	7
411-470	8
471-530	9
531-590	10

5 INFORMATIONS IMPORTANTES

5.1 Cartes de délégué-e

Les cartes de délégué-e feront partie du 2^{ème} envoi qui sera directement adressé aux délégué-e-s inscrits au Congrès. Elles devront être échangées contre des cartes de vote à l'entrée du Congrès.

5.2 Procédure et délais pour les propositions et résolutions

1. Délai: 12 mai 2014

Ce délai concerne **les points qui figurent déjà à l'ordre du jour du Congrès** (élections, rapports, recommandations de vote). Il échoit le lundi 12 mai 2014.

2. Délai: 11 juin 2014

Ce délai concerne les **autres propositions et résolutions**. Il échoit le mercredi 11 juin 2014.

Merci de faire parvenir vos documents à:

PS Suisse, Congrès, Miriam Dürr, Case postale, 3001 Berne

congres-proposition@pssuisse.ch

5.3 Recommandations du Comité directeur, documents remis sur place

Les documents remis sur place comprenant notamment les prises de position du CD sur les diverses propositions et résolutions seront publiés sur Internet le **mardi 24 juin 2014, dès 17h00** (www.pssuisse.ch/congres) et distribués au délégué-e-s à l'ouverture du Congrès.

5.4 Procès-verbal

Le procès verbal du Congrès des 8 et 9 septembre à Lugano sera publié sur Internet le **27 mai 2014** à l'adresse : www.pssuisse.ch/congres.

5.5 Traduction simultanée

Les débats font l'objet d'une traduction simultanée en allemand/français. Pour des raisons d'économie de moyens, il y a moins d'écouteurs que de participant-e-s. Merci donc de les laisser à la disposition de celles et de ceux qui ont besoin de la traduction simultanée. Merci aussi de rendre impérativement les écouteurs en sortant de la salle !

5.6 Subsistance durant le Congrès

Un buffet proposant boissons et repas sera à la disposition des congressistes durant toute la journée.

5.7 Site du Congrès et accès

La Halle 52 se situe à la Katharina Sulzer Platz, 8400 Winterthur.

5.7.1 Trajet en train

Le site www.cff.ch, le no de tél. Rail Service 0900 300 300 (service payant), le service sms (demande au no 222) et des applications diverses pour téléphone mobile donnent tous les horaires des liaisons directes et des trains directs et intercity pour Winterthur.

A pied, la Halle 52 est atteignable en 15 minutes environ depuis la gare CFF.

5.7.2 Trajet en voiture

Nous vous recommandons de privilégier les transports publics pour vous rendre à Winterthur, ce d'autant plus qu'il s'y tiendra l'« Albanifest » le même week-end.

5.7.3 Réservation d'hôtel

Comme le Congrès 2014 se tient sur un seul jour, le PS Suisse n'a pas procédé à une pré-réservation de chambres d'hôtel, à Winterthur. Si vous avez besoin d'une chambre, nous vous invitons à prendre directement contact avec l'office du tourisme de Winterthur. Merci pour votre compréhension.

Contact:

Winterthur Tourismus, Hauptbahnhof, 8401 Winterthur

Tél. +41 (0)52 267 67 00, Fax +41 (0)52 267 68 58

tourismus@win.ch

www.winterthur-tourismus.ch

6 ENVOIS

6.1 1^{er} envoi

Le premier envoi est destiné **aux sections et aux autres organes du parti habilités à faire des propositions** selon les statuts (art. 12) du PS Suisse (voir page 5).

Le premier envoi comprend :

- L'ordre du jour provisoire
- Informations relatives aux inscriptions et aux objets du Congrès (par ex. élections à la présidence et au Comité directeur).
- Le formulaire d'inscription pour les délégué-e-s, y compris les directives pour le calcul du nombre de délégué-e-s des sections ayant le droit de vote et d'invité-e-s (délai d'inscription: 12 mai 2014)

6.2 2^{ème} envoi

Le second envoi sera effectué le 27 mai 2014. Il sera envoyé **directement aux délégué-e-s inscrits ainsi qu'aux invité-e-s** et comprendra:

- La carte de délégué-e
- L'ordre du jour définitif
- Le règlement du Congrès ordinaire 2014
- Les propositions du Comité directeur
- Les propositions et amendements aux autres dossiers du Congrès
- La documentation sur les projets soumis en votation populaire fédérale le 28 septembre 2014
- Des informations relatives au site du Congrès

7 RAPPORT DE GESTION 2012-2013

Par souci écologique et pour faire des économies, le rapport d'activité 2012–2013 n'est accessible que sous forme électronique et chaque partie n'est rédigée que dans la langue de son auteur-e. Il ne sera donc ni imprimé, ni envoyé aux sections, mais il sera possible de le télécharger dès le 27 mai 2014 sur le site Internet du PS Suisse à l'adresse: www.pssuisse.ch/congres.

8 ELECTIONS (POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR)

Les membres de la présidence sont soumis-e-s à réélection de même que les trois membres du Comité directeur directement élu-e-s par le Congrès.

8.1 Présidence

Election du président / de la présidente

Christian Levrat se représente

Election à la vice-présidence

Marina Carobbio se représente

Barbara Gysi se représente

Jacqueline Fehr se représente

David Roth se représente

Géraldine Savary se représente

8.2 Comité directeur

Election de trois membres du Comité directeur directement élu-e-s par le Congrès

Membres actuels:

Mario Carera, Berne, se représente

Lathan Suntharalingam, Lucerne, ne se représente pas

Vera Ziswiler, Zurich, se représente

Selon les statuts (Art. 12, paragraphe 7), le délai pour les candidatures est fixé au 12 mai 2014. Les candidatures des organes et organisations éligibles à ces trois places vacantes doivent parvenir au Secrétariat central jusqu'à la date susmentionnée. Après cette date butoir, les noms des candidats à l'élection de ces trois sièges seront communiqués aux délégués inscrits au Congrès.

Les postulations comprenant une brève biographie et une photo sont à envoyer à:

PS Suisse, Congrès, Miriam Dürr, Case postale, 3001 Berne.

Email: miriam.duerr@spschweiz.ch